

# CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AIZENAY

## SEANCE DU QUATORZE NOVEMBRE

### DEUX MILLE VINGT-TROIS

## PROCÈS-VERBAL

---o0o---

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze novembre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'AIZENAY, dûment convoqué par lettre en date du huit novembre s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Franck ROY.

Étaient présents les conseillers municipaux : Corinne ARNAUD, Claudie BARANGER, Sandrine BELLEC, Sylvain CHALLET, Philippe CLAUTOUR, Jean-Marc COUTON, Noël DANIEAU, Isabelle FISSON, Sabrina GRONDIN, Isabelle GUÉRINEAU, Christophe GUILLET, Jean-Pierre GUILLET, Céline GUILLONNEAU, Wilfried LUCAS, Françoise MORNET, Isabelle PIFFETEAU-GASTON, Marjorie PONZO, Delphine ROBIN, Franck ROY, Marcelle TRAINEAU, Roland URBANEK.

<b>Membres élus : 29</b>
<b>Présents : 21</b>
<b>Pouvoirs : 4</b>
<b>Excusés : 4</b>

Secrétaire de séance : Christophe GUILLET

Pouvoirs : Serge ADELÉE donne pouvoir à Franck ROY,  
Stéphane DESPRES donne pouvoir à Noël DANIEAU,  
Cédric GRELLIER donne pouvoir à Philippe CLAUTOUR,  
Adeline VINET donne pouvoir à Sabrina GRONDIN.

Excusés : Bernard BEYER, Cédric GRELET, Yvan HAMARD, Jacqueline ROCHER.

Ordre du jour :

- I. Désignation du secrétaire de séance ;
- II. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 octobre 2023 ;
- III. Présentation des rapports d'activités des commissions ;
- IV. Dossiers pour délibération :
  1. Communauté de Communes Vie et Boulogne - Demande de fonds de concours 2023
  2. Budget 2023 – Attribution de subventions aux associations « Autres associations » - Augmentation de l'enveloppe « OPAH-RU »
  3. Subventions culturelles – Affectation de l'enveloppe « projet culturel des écoles »
  4. France d'Aizenay Football – Versement d'une subvention exceptionnelle d'équipement
  5. Réalisation de travaux de busage pour autrui – Procédure et modalités financières
  6. Logement communal d'urgence – approbation du règlement intérieur et du tarif
  7. Convention de transfert d'une portion de l'espace vert du Domaine du Parc (ilot A lotissement de la Fuy)
  8. Logements sociaux et Espace Madeleine BRES – Demande de transfert des voies et des équipements communs dans le domaine public
  9. Cession de la parcelle cadastrée section AS n°115 sise 9 impasse des Sansonnets
  10. Convention tripartite portant organisation d'une opération d'autoconsommation collective étendue sur le territoire de la commune d'Aizenay – Approbation et autorisation de signature
  11. Avis sur le Rapport relatif au Prix et à la Qualité du Service (RPQS) d'eau potable de VENDÉE EAU pour l'année 2022

- V. Liste des décisions du maire du 12/10/2023 au 08/11/2023, en application des articles L 2122-22 et 23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## **I. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur Christophe GUILLET est désigné secrétaire de séance.

## **II. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 OCTOBRE 2023**

En application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le procès-verbal a été publié sur le site internet de la commune suite à son approbation.

## **III. PRESENTATION DES RAPPORTS D'ACTIVITES DES COMMISSIONS**

### **1- COMMISSION AFFAIRES SOCIALES**

#### **☐ DEPLACEMENT ET ACCOMPAGNEMENT SOLIDAIRE**

Nous avons organisé une réunion avec les chauffeurs bénévoles la semaine dernière, et ce fut l'occasion de faire le point :

- 10 chauffeurs bénévoles
- 37 personnes ont fait le dossier et sont donc inscrites pour le service
- 13 personnes bénéficiaires ont déjà utilisé le Déplacement Solidaire depuis sa mise en place
- 61 déplacements solidaires réalisés (certains trajets ont cumulé plusieurs motifs), dont :
  - o 25 pour un rendez-vous médical / pharmacie ;
  - o 21 pour une visite familiale ou amicale ;
  - o 14 pour les courses ;
  - o 8 pour autres (cimetière, emploi/stage, démarches administratives...).

28 déplacements sur 61 ont été effectués dans Aizenay

Toutes les demandes formulées ont été satisfaites.

Les retours sont très positifs, aussi bien du côté des bénéficiaires que du côté des bénévoles, et, l'organisation actuelle paraît convenir à tous.

#### **☐ COLLECTE ALIMENTAIRE**

Elle aura lieu les 24, 25, 26 novembre dans les 3 grandes surfaces d'Aizenay : Hyper U, Intermarché et Lidl.

Ça représente environ 50 bénévoles et une vingtaine de jeunes (Lycée St François et CME).

En 2022, ce sont 3,5 tonnes de produits collectés.

#### **☐ TELETHON**

Les 8, 9 et 10 décembre : 1<sup>ère</sup> édition organisée totalement par la Ville.

Le programme est en cours d'impression.

#### **☐ AGENDA**

- **Vendredi 24 novembre** : réunion sur les violences sexuelles, sexistes et conjugales.
- **Lundi 4 décembre** : Conseil de la Vie Sociale au sein de l'Espace Villeneuve.
- **Mercredi 6 décembre** : fête de Noël de la petite crèche Les Petits Moineaux.
- **Les 8, 9 et 10 décembre** : Téléthon.
- **Jeudi 14 décembre** : réunion Convention Territoriale Globale à Beaufou.
- **Mardi 19 décembre** : visite des bénéficiaires du portage de repas à domicile par Marcelle et remise de chocolats.

- **Mardi 19 décembre** : Conseil d'Administration du CCAS.

## **2- COMMISSION AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

### **☐ Informations des derniers travaux urbains enregistrés sur la ville : réglementation temporaire de circulation :**

- 1bis rue des Erondes : Alternat du 25.10.2023 au 24.11.2023 - Travaux Télécom - 223ACT
- 124-136 route de Nantes : Alternat du 13.11.2023 au 30.11.2023 : Travaux extension réseaux - 226ACT
- Route de la Roche : Alternat feux 1 jour entre le 30.10.2023 et le 30.11.2023 : Branchement EP - 228ACT
- Rue des Chauffourniers : Alternat 1 jour entre le 06.11.2023 et le 01.12.2023 - Branchement EP - 230ACT
- Rue Maréchal Foch : Fermeture circulation le 15.11.2023 - Pose illuminations Noël - 232ACT
- Avenue de Verdun : Fermeture circulation du 22.11.2023 au 24.11.2023 - Pose illuminations Noël - 233ACT
- Rond-Point du Centre : Alternat le 20 et 21.11.2023 - Pose illuminations Noël - 234ACT
- Rond-Point du Centre : Alternat 1 journée entre le 15.01.2024 et le 19.01.2024 - Dépose illuminations Noël - 235ACT
- Avenue de Verdun : Fermeture circulation 2 jours entre le 15.01.2024 et le 19.01.2024 - Dépose illuminations Noël - 235ACT
- Rue Maréchal Foch : Fermeture circulation 1 jour entre le 15.01.2024 et le 19.01.2024 - Dépose illuminations Noël - 235ACT
- Route de Nantes niveau n°120 : Alternat feux (9h - 16h) 2 jours entre le 30.10.2023 et le 21.11.2023 - Raccordement eau potable - 236ACT
- Rue de la Parnière : Alternat du 30.10.2023 au 17.11.2023 - Travaux réseau assainissement - 243ACT
- 35 Rue du Maréchal Foch : Circulation alternée 1 jour entre le 11.12.2023 et le 30.12.2023 - Travaux ENEDIS - 248ACT
- Route de l'Anjormière : Fermeture circulation du 13.11.2023 au 22.12.2023 entre 9h et 16h selon deux séquences : du n°57 jusqu'à la rue de la Riffaudière (déviation par la rue des Ormeaux/rue de la Riffaudière) et depuis la rue de la Riffaudière jusqu'à la voie communale n° 4 (déviation par la voie communale n°203 de la Baroire/route de Nantes) - Travaux de remplacement de la canalisation d'eau potable - 255ACT

### **☐ AGENDA**

- **Lundi 27 novembre 2023 à 19h00** : réunion du Comité Consultatif Aménagement et Urbanisme.

## **3- COMMISSION AFFAIRES CULTURELLES**

### **☐ Retour sur les événements**

- **Écriture et théâtre**

Le samedi 21 octobre, a eu lieu la remise des prix du concours d'écriture. L'animation avait été confiée à l'association « La Fabrique des Songes ». Cette association de jeunes étudiants en théâtre a réalisé un très beau projet de restitution des textes des lauréats du concours. Bravo aux écrivains et aux acteurs pour cette belle soirée.

- **Festival du film**

Très beau programme élaboré par l'association Ciné Aizenay.  
Bonne fréquentation pendant ces trois jours.  
Présence des adolescents dans ce festival grâce au jury jeune.  
Prix du jury jeunes : « Comme par magie ».  
Prix du public « La vie de ma mère ».

Ces films seront de nouveau au programme dans quelques temps au Cin'étoile.

Monsieur Jean-Marc COUTON ajoute que le Festival a été un succès en termes de nombre d'entrées car il est identique à l'année dernière alors que 6 séances de moins ont été organisées. Monsieur le Maire remercie les bénévoles pour l'organisation de ce beau festival.

#### ☐ Évènements à venir

- **Salon d'automne**

Du 18 novembre au 26 novembre.

Temps fort de la programmation culturelle, cette édition vous propose des temps forts pendant 10 jours : exposition collective, exposition de travaux des enfants, œuvre participative, réalisation d'une œuvre en public et réalisation d'une œuvre signature par les artistes présents.

Cette édition verra la mise en place de nombreux partenariats avec les Saisonales, l'EHPAD, les structures du handicap ainsi que les commerçants.

Une visite guidée privée est proposée aux artisans et commerçants de la ville d'Aizenay le jeudi 23 novembre à partir de 19 h.

#### ☐ AGENDA

- **Samedi 18 novembre** à 11h, Salle des Quatre Rondes : vernissage de l'exposition du Salon d'Automne.

- **Mercredi 22 novembre** à 18h30 : assemblée générale Bibliobulle.

- **Jeudi 30 novembre** à 18h30 en mairie : comité consultatif affaires culturelles.

- **Lundi 4 décembre** à 18h en mairie : groupe de travail patrimoine.

- **Lundi 11 décembre** à 19h en mairie : groupe de travail musique.

- **Vendredi 15 décembre** à 20h à l'Eglise : concert de Noël.

## **4- COMMISSION AGRICULTURE ET MILIEU RURAL**

#### ☐ Association foncière d'Aizenay

Le vendredi 27 octobre 2023 avait lieu la 2<sup>ème</sup> Assemblée Générale de l'association foncière d'Aizenay, la première n'ayant pas obtenu le quorum le 13 octobre 2023.

#### ☐ Visite de la carrière SEDEP

Le jeudi 9 novembre 2023 une visite de la carrière SEDEP à Beaulieu-sous-la-Roche était organisée. En présence des agents du service voirie. Très intéressant de voir le processus de transformation de gros blocs de roches en différentes granulométries jusqu'au sable.

## **5- COMMISSION ENFANCE, JEUNESSE, CITOYENNETÉ ET INTERGÉNÉRATION**

#### ☐ Enfance

- **Vacances de la Toussaint : L'accueil de loisirs**

Du 23 au 27 Octobre et du 30 au 3 Novembre :

Effectifs	Lundi 23	Mardi 24	Mercredi 25	Jeudi 26	Vendredi 27
Maternel	54	55	35	49	46
Elémentaire	57	53	34	55	54
Effectifs	Lundi 30	Mardi 31		Jeudi 2	Vendredi 3
Maternel	47	45		34	33
Elémentaire	46	51		43	41

Un accueil de loisirs avec une forte fréquentation, comparable à l'année précédente. La jauge maximale fixée pour l'organisation étant de 120 places, 60 places pour les maternels et 60 places pour les élémentaires. La première semaine était la plus fréquentée.

#### Les temps forts :

- Stage sportif sur la thématique du cirque. 11 Participants de plus de 6 ans. Un spectacle proposé en fin de stage aux autres enfants du l'accueil de loisir. La Compagnie « Esprit CirK » a proposé deux ateliers pédagogiques ;
- Une sortie au château de la Chabotterie avec les 8/12 ans ;
- Festival des « Clics et des Livres » pour les enfants de 4 à 12 ans, organisation proposée par la Ligue de l'Enseignement (FOL 85) ;
- Intervention lecture et contes de la Médiathèque pour les plus petits (les 2/3 ans) ;
- Les 8/12 ans, en deuxième semaine, ont également réalisé un spectacle pour les autres enfants sur le thème de l'Histoire de France revue et corrigée ;
- Les portes ouvertes de « Poudlard » à la salle des Quatre Rondes, évènement organisé par le centre social Mosaïque qui a regroupé environ 1 500 participants.

#### Jeunesse

- **Antenne Jeunesse**

Deux semaines d'ouverture aux adolescents durant les vacances.  
Accueil libre, activités du programme, 4 soirées organisées sur les vacances.

#### Les temps forts :

- Atelier cuisine ;
- Escape Game ;
- Animation Halloween et film d'horreur ;
- Sport de raquettes ;
- Activité « A vos manettes ! » avec la médiathèque.

#### Fréquentation globale journalière :

	Mardi 24 Oct.	Mercredi 25 Oct.	Jeudi 26 Oct.	Vendredi 27 Oct.	Samedi 28 Oct.	Mardi 31 Oct.	Jeudi 2 Nov.	Vendredi 3 Nov.	Samedi 4 Nov.
Nb Jeunes	20	10	12	11	9	15	19	12	15

#### Points divers

- **Argent de poche**

12 participants engagés sur les vacances avec un total de 62 missions effectuées au sein des différents services de la commune. 9 garçons pour 3 filles, 8 jeunes âgés de 16 ans et 4 âgés de 17 ans.

De nouvelles missions ont été confiées aux jeunes, notamment au sein du magasin des services techniques, sous la responsabilité de Jacques MARTIN, magasinier de la commune. Les autres services ont également répondu présent comme de coutume (accueil de loisirs, hygiène et propreté, espaces verts, écoles, ...).

Le prochain rendez-vous est fixé aux vacances de Printemps 2024.

- **Conseil municipal des enfants**

L'assemblée plénière d'ouverture s'est déroulée le 20 octobre 2023 en présence de Monsieur le Maire et des 28 jeunes élus.

La première réunion a eu lieu le 9 novembre avec les 28 élus.

- **Le passeport du civisme**

La première action « devoir de mémoire » a eu lieu du 7 novembre au 11 novembre.

Madame ARNAUD-GODET de l'Office national des combattants et des victimes de guerre est intervenue, dans les différentes écoles pour parler des cérémonies patriotiques :

- École Saint Joseph le mardi 7 novembre 2023 ;
- École Louis Buton le jeudi 9 novembre 2023 ;
- École la Pénrière le jeudi 9 novembre 2023.



La prochaine action va se dérouler durant le Téléthon.

#### **AGENDA**

- **Mardi 21 novembre** à 18h30 : réunion du Comité consultatif Enfance Jeunesse Citoyenneté et Intergénération.

## **6- COMMISSION SPORT**

La commission sport s'est réunie le 18 octobre 2023.

#### **Aizenay Multisport**

Nous avons dressé un premier bilan sur l'état des inscriptions du nouveau service « Aizenay Multisport » qui a démarré en septembre :

- Pour les jeunes, l'ensemble des créneaux ont été complets très rapidement ;
- Pour les adultes, le créneau loisir est presque complet ;
- Cependant le créneau sport bien-être a plus de mal à être couvert.

#### **Maison Sport Santé**

Nous avons également présenté le bilan d'activité après un an de la Maison Sport Santé. Là encore, selon le Comité Départemental Olympique et Sportif le bilan est plutôt positif. Néanmoins, il a été remarqué un axe d'amélioration possible en créant plus de lien avec les professionnels de santé. Un projet de mise en relation est à travailler.

#### **Autres points abordés**

Nous avons réalisé un point sur les dernières actions comme la journée portes ouvertes des associations et la Joséphine et nous travaillons déjà sur les prochaines éditions.

Le comité consultatif prépare aussi les futurs événements sport de 2024.

Une demande de subvention exceptionnelle provenant de la France Aizenay Football a été présentée pour aider au financement d'un minibus.

La commission sport a émis un avis favorable.

Les membres de la commission sport souhaitent féliciter Monsieur Hervé MOREL qui est rentré de Crète avec le titre de champion du monde Ping Parkinson.

Après l'avoir accompagné dans l'organisation du premier Open national Ping Parkinson, la commune ne peut que se féliciter de cette performance.

Monsieur le Maire fait remarquer aux membres du Conseil Municipal le beau message de remerciements qu'a adressé Monsieur Hervé MOREL à la mairie d'Aizenay sur les réseaux sociaux pour son soutien et son accompagnement.

## ☐ AGENDA

- **Vendredi 17 novembre** : Marai's Cup au dojo.
- **Samedi 18 novembre** : Gala de gymnastique à OmEGA.
- **Samedi 18 novembre** : 7<sup>ème</sup> tour de coupe de France de football au stade municipal.
- **Lundi 20 novembre 2023** : réunion du Comité Consultatif Sport.

## **7- COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ**

La commission s'est réunie le jeudi 13 octobre 2023.

A l'ordre du jour :

- Point sur les places PMR : A l'issue des décisions prises par les membres de la commission concernant les travaux à réaliser pour mise en conformité de certaines places PMR, les services ont finalisés les travaux de peinture et les aménagements nécessaires ; Les services ont sollicité l'avis de la commission concernant l'aménagement de certaines places, notamment :
  - o Une place PMR retirée au niveau du parvis de l'Eglise et une place modifiée afin d'être plus accessible devant l'agence bancaire, face à l'Eglise ;
  - o La place PMR située à la salle des 4 rondes va être modifiée pour la rendre plus accessible et faciliter le cheminement vers la salle.
- Perspective de travail autour des passages piétons – Débuter par un recensement qui nécessite un process de priorisation des secteurs géographiques ;
- Point sur la semaine de l'accessibilité – présentation de la programmation.

Madame Delphine ROBIN précise qu'une rencontre a été organisée vendredi dernier sur le modèle des « Rencontres du Papotin » avec comme invité « Monsieur le Maire » qui a été interviewé par des travailleurs d'Établissement et service d'aide par le travail (ESAT). La vidéo est en cours de montage et elle sera projetée lors d'événements à venir.

Monsieur le Maire évoque un moment fort en émotion et se dit très satisfait de cette initiative.

## **8- DÉLÉGATION TOURISME ET VALORISATION DU PATRIMOINE**

### ☐ Cérémonie Patriotique du 11 novembre 2023 :

Cérémonie du 11 novembre armistice de la première guerre avec la participation des enfants du Conseil Municipal des Enfants et les élèves de CM2 ainsi que du public venu nombreux.

Un magnifique moment pour perpétuer le devoir de mémoire.



## ☐ AGENDA

Prochaine réunion : Lundi 4 décembre 2023 à 18h15

## IV. DOSSIERS POUR DÉLIBÉRATION

### Service des Finances

#### 1 – Communauté de Communes Vie et Boulogne - Demande de fonds de concours 2023

Monsieur le Maire expose que l'article L.5214-16 V du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, autorise les EPCI à fiscalité propre à verser un fonds de concours à leurs Communes membres afin de financer un équipement.

Cette possibilité est soumise à trois conditions :

- Le fonds de concours doit nécessairement avoir pour objet de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement ;
- Le fonds de concours doit avoir donné lieu à délibérations concordantes, adoptées à la majorité simple, du Conseil Communautaire et des Conseils Municipaux concernés ;
- Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

Il est proposé de solliciter un fonds de concours pour différents projets, pour un montant global de 362 348 € et selon les plans de financement suivants :

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Acquisition véhicules	182 060,00 €	Fds de concours CCVB	91 030,00 €
		Autofinancement Mairie d'Aizenay	91 030,00 €
<b>Total des travaux TTC</b>	<b>182 060,00 €</b>	<b>Total des recettes</b>	<b>182 060,00 €</b>

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Travaux de voirie (avec Aires de jeux)	430 320,00 €	Fds de concours CCVB	215 160,00 €
		Autofinancement Mairie d'Aizenay	215 160,00 €
<b>Total des travaux TTC</b>	<b>430 320,00 €</b>	<b>Total des recettes</b>	<b>430 320,00 €</b>

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Réfection toitures (Logement d'urgence+multi accueil)	49 002,00 €	Fds de concours CCVB	24 501,00 €
		Autofinancement Mairie d'Aizenay	24 501,00 €
<b>Total des travaux TTC</b>	<b>49 002,00 €</b>	<b>Total des recettes</b>	<b>49 002,00 €</b>

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Travaux Sports (Sols terrains tennis + Système arrose Ganneries)	41 010,00 €	Fds de concours CCVB	20 505,00 €
		Autofinancement Mairie d'Aizenay	20 505,00 €
<b>Total des travaux TTC</b>	<b>41 010,00 €</b>	<b>Total des recettes</b>	<b>41 010,00 €</b>

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Travaux Restaurant scolaire	22 304,00 €	Fds de concours CCVB	11 152,00 €
		Autofinancement Mairie d'Aizenay	11 152,00 €
<b>Total des travaux TTC</b>	<b>22 304,00 €</b>	<b>Total des recettes</b>	<b>22 304,00 €</b>

<b>Montant total FDC demandé</b>	<b>362 348,00 €</b>
----------------------------------	---------------------

Compte tenu de ces éléments, Monsieur le Maire propose au Conseil de solliciter ce fonds de concours auprès de la Communauté de Communes Vie et Boulogne.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Sollicite un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes Vie et Boulogne en vue de participer au financement des travaux énoncés ci-dessus et pour un montant global de 362 348 €.

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à cette demande.

**VOTE :**                      **OUI : 25**                      **NON :**                      **ABSTENTION :**

### Service des Finances

## 2 – Budget 2023 – Attribution de subventions aux associations « Autres associations » - Augmentation de l'enveloppe « OPAH-RU »

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que par délibération du 13 juin 2023, une enveloppe de 25 000 € a été ouverte pour apporter une aide complémentaire aux particuliers qui s'inscrivent dans l'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat et du Renouvellement Urbain (OPAH-RU).

L'ensemble des projets délibérées au titre de l'exercice 2023 représente un montant global de subvention de 36 012 €.

Il convient donc d'ajuster le montant de l'enveloppe globale ouverte pour cette opération et porter son montant à 37 000 €, comme indiqué dans le tableau qui suit.

OPAH-RU – Façade	PROPOSITION 2023
ENVELOPPE INITIALE	25 000 €
ENVELOPPE COMPLEMENTAIRE	12 000 €
<b>TOTAUX</b>	<b>37 000 €</b>

Monsieur le Maire indique que ce dispositif, fort de son succès, nécessite des crédits budgétaires plus importants pour répondre aux besoins.

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances du 25 octobre 2023,

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de doter l'opération façade (opération programmée d'amélioration de l'habitat renouvellement urbain – OPAH-RU) d'une enveloppe complémentaire de 12 000 €.
- Dit que la somme fera l'objet d'un ajustement du compte 65748 du budget primitif 2023 par décision modificative.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

**VOTE :**                      **OUI : 25**                      **NON :**                      **ABSTENTION :**

#### **Service des Finances**

### **3 – Subventions culturelles – Affectation de l'enveloppe « projet culturel des écoles »**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que dans l'enveloppe globale des subventions attribuées aux associations culturelles pour l'année 2023, une enveloppe prévisionnelle a été dédiée au projet culturel des écoles réalisé dans le cadre du Salon d'Automne.

Cette subvention est attribuée pour financer l'achat de matériel et le transport des élèves. Les écoles publiques et privées de la commune participent à ce projet. Il est donc proposé d'affecter une partie de cette enveloppe aux différentes écoles, sur la base d'un montant de 66,20 € par classe :

- Ecole de La Pénrière (7 classes) : 463,40 € ;
- Ecole maternelle Louis Buton (5 classes) : 331,00 € ;
- Ecole élémentaire Louis Buton (8 classes) : 529,60 € ;
- Ecole privée Saint-Joseph (9 classes) : 595,80 €.

L'école de la Pénrière n'ayant pas pu bénéficier de l'intervention de l'animateur une subvention exceptionnelle de 400 € leur est versée en complément.

Monsieur Sylvain CHALLET se réjouit de la possibilité qui est donnée aux écoles de s'investir dans les projets culturels communaux.

Considérant l'avis de la Commission des Finances du 25 octobre 2023,

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve les attributions de subventions aux écoles de la commune pour les montants suivants :
  - Ecole de La Pénrière (7 classes) : 463,40 € ;
  - Ecole maternelle Louis Buton (5 classes) : 331,00 € ;
  - Ecole élémentaire Louis Buton (8 classes) : 529,60 € ;
  - Ecole privée Saint-Joseph (9 classes) : 595,80 €.
- Approuve le versement d'une subvention exceptionnelle à l'école de la Pénrière d'un montant de 400 € en complément.
- Décide que le reliquat de l'enveloppe est soldé.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

**VOTE :                      OUI : 25                      NON :                      ABSTENTION :**

### **Service des Finances**

## **4 – France d'Aizenay Football – Versement d'une subvention exceptionnelle d'équipement**

*En application de l'article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Noël DANIEAU n'a pas pris part ni au débat ni au vote.*

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que l'association France d'Aizenay Football a présenté une demande de subvention exceptionnelle de 1 000 € pour le financement de l'achat d'un véhicule.

L'achat de ce véhicule représente un investissement d'environ 26 000 €. En contrepartie de la subvention, l'association apposera le logo de la municipalité sur le véhicule.

Pour aider l'association à procéder à l'achat de ce véhicule, il est proposé de verser une subvention exceptionnelle d'équipement de 1 000 €.

Monsieur le Maire précise que cette acquisition devrait permettre de libérer des créneaux de réservation du véhicule communal pour les autres associations.

Considérant l'avis favorable du Comité Consultatif Sport du 18 octobre 2023,

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances du 25 octobre 2023,

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'attribuer à l'association France d'Aizenay Football une subvention exceptionnelle d'équipement d'un montant de 1 000 € pour l'achat d'un véhicule.
- Décide que la subvention sera versée sur présentation d'un justificatif d'achat du véhicule par l'association et après validation du visuel apposé sur le véhicule.

- Dit que la dépense sera inscrite sur le compte 20421 – Opération 120 du budget de la commune.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

**VOTE :**                      **OUI : 23**                      **NON :**                      **ABSTENTION :**

### **Service des Finances**

## **5 – Réalisation de travaux de busage pour autrui – Procédure et modalités financières**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que les services techniques de la commune sont amenés à recevoir des demandes de réalisation de travaux de busage sur le domaine public au droit d'une propriété privée. Il convient donc de définir la procédure applicable à ces demandes en provenance de particuliers et la prise en charge financière par le demandeur.

Après validation de la demande par le service Voirie et les élus concernés, le formulaire d'accord, signé par toutes les parties, est adressé au demandeur. Celui-ci est informé du chiffrage des travaux qui seront réalisés par l'entreprise, titulaire du marché de travaux en cours. Après réception des travaux réalisés et paiement par la commune, celle-ci procèdera à la refacturation auprès du demandeur.

Cette procédure s'appliquera à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances du 25 octobre 2023,

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Valide la procédure de réalisation de travaux de busage sur le domaine public au droit d'une propriété privée ainsi que le principe de la refacturation des travaux au demandeur, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

- Décide que les opérations comptables (dépenses et recettes) seront retracées dans une opération budgétaire « Opération pour compte de tiers » ouverte au Budget primitif 2024.

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout autre document relatif à l'application de la présente délibération.

**VOTE :**                      **OUI : 25**                      **NON :**                      **ABSTENTION :**

### **Service des affaires générales**

## **6 – Logement communal d'urgence – approbation du règlement intérieur et du tarif**

Madame Marcelle TRINEAU rappelle que la Ville d'Aizenay est propriétaire d'un logement au 14 place du Champ de Foire.

Or la commune est parfois confrontée à des difficultés pour loger des personnes à titre provisoire soit pour des raisons relevant de problématiques sociales (personnes victimes de violences intrafamiliales) soit suite à un sinistre ou un péril imminent de leur habitation la rendant impropre à son usage.

Considérant la volonté de la Ville de pouvoir apporter une réponse rapide aux situations nécessitant un hébergement temporaire, Monsieur le Maire propose de destiner ce logement à l'hébergement d'urgence.

Ce dispositif de logements d'urgence revêt un caractère facultatif et subsidiaire.

Les publics éligibles sont :

- Les personnes victimes de violences intrafamiliales sur orientation d'un professionnel (SOS Femmes, la Gendarmerie, la Police municipale)
- Personne victime de sinistre (incendie, intempérie, dégâts des eaux...) et/ou victime de péril imminent.

S'agissant du 2<sup>ème</sup> motif, il est précisé que sont prioritaires les personnes domiciliées à Aizenay.

La durée maximale du séjour est fixée à 1 mois, et peut-être renouvelée 2 fois maximum. Cette durée doit permettre d'accompagner l'usager vers un relogement adapté.

Un règlement intérieur encadre ce dispositif. La mise à disposition de ce logement impliquera également la signature d'un contrat entre la Ville d'Aizenay et le bénéficiaire.

Afin d'avoir une gestion souple de ce dispositif il est proposé un tarif à la nuitée :

- 10 € par nuitée.

Monsieur Sylvain CHALLET demande quelle est la capacité d'accueil du logement.

Madame Marcelle TRAINÉAU répond qu'une famille de quatre peut être accueillie.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Madame Marcelle TRAINÉAU,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- Approuve le principe de proposer un logement d'urgence au 14 place du Champ de Foire, pour loger des personnes à titre provisoire soit pour des raisons relevant de problématiques sociales (personnes victimes de violences intrafamiliales) soit suite à un sinistre ou un péril imminent de leur habitation la rendant impropre à son usage.

- Approuve le règlement intérieur définissant les modalités de mise à disposition du logement d'urgence.

- Approuve le tarif unique de 10 € par nuitée.

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

**VOTE :**

**OUI : 25**

**NON :**

**ABSTENTION :**

## **7 – Convention de transfert d'une portion de l'espace vert du Domaine du Parc (ilot A lotissement de la Fuy)**

Monsieur Christophe GUILLET rappelle que La SCCV LA FUYE a entrepris une opération de promotion immobilière consistant en la réalisation de 50 logements en accession libre (2 bâtiments de 25 logements chacun), 50 places de stationnement (dont 12 places devant être réalisées par le lotisseur conformément aux engagements pris par ce dernier aux termes du titre acquisitif de la SCCV LA FUYE).

Pour ce faire la SCCV LA FUYE a engagé des frais et entrepris différentes missions qui lui ont permis d'obtenir un permis de construire référencé PC 085 003 21 V0058 accordé suivant arrêté de Monsieur le Maire en date du 7 septembre 2021 pour la réalisation de l'opération projetée.

La SCCV LA FUYE a décidé de céder la réalisation de ce programme et a proposé à la SCCV AIZENAY RUE DE CHALLANS de le reprendre.

L'opération de promotion est desservie par la voie interne du lotissement de la Fuy et prévoit le maintien de la haie existante le long de la parcelle constituant l'ilot A, au Nord.

La collectivité a manifesté le souhait du maintien de cette haie et sa préservation, dans la continuité du chemin de la Fuy qui est de la compétence exclusive de la Commune d'AIZENAY.

En conséquence il est nécessaire que la société cède gratuitement une bande de terrain supportant cette haie afin qu'elle intègre le domaine public.

Un plan provisoire matérialisant la bande supportant la haie qui devra faire l'objet de la cession est joint à la présente délibération.

La Commune est disposée à accueillir favorablement cette demande à la condition qu'elle puisse, sans charge pour elle, contrôler la réalisation des travaux de l'Opération de Promotion Immobilière pendant toute leur durée.

La présente convention a pour objet de définir les modalités du contrôle par la commune de la réalisation des travaux lors de l'édification du programme de construction de l'Opération de Promotion Immobilière, afin que ces derniers ne viennent pas porter atteinte à la haie à préserver et maintenir.

Une bordure sera posée par le promoteur après piquetage par un géomètre expert en prévision de l'arpentage à réaliser qui permettra de matérialiser cadastralement la bande supportant la haie et devant faire l'objet de la rétrocession.

Les frais de notaires et de géomètre seront à la charge du demandeur.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Vu l'avis favorable du Comité consultatif urbanisme et aménagement en date du 30 octobre 2023,

Vu la proposition de convention de transfert de la bande de terrain permettant la conservation de la haie du chemin de la Fuy,

Entendu l'exposé de Monsieur Christophe GUILLET,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte la convention de transfert de la bande de terrain permettant la conservation de la haie du chemin de la Fuy.
- Dit que les frais de notaires et de géomètre seront à la charge du demandeur.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

**VOTE :**                      **OUI : 25**                      **NON :**                      **ABSTENTION :**

### **Service Aménagement et Urbanisme**

## **8 – Logements sociaux et Espace Madeleine BRES – Demande de transfert des voies et des équipements communs dans le domaine public**

Monsieur le Maire décide d'ajourner ce point, il indique qu'il sera à l'ordre du jour d'une séance ultérieure.

### **Service Aménagement et Urbanisme**

## **9 – Cession de la parcelle cadastrée section AS n°115 sise 9 impasse des Sansonnets**

Monsieur Christophe GUILLET informe le Conseil Municipal que les propriétaires de la parcelle cadastrée section AS n°116 sise 9 impasse des Sansonnets occupent la parcelle cadastrée section AS n°115, parcelle adjacente à leur propriété mais appartenant à la commune. Les deux parcelles sont identifiées en zone UBa par le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Monsieur Christophe GUILLET propose de céder la parcelle cadastrée section AS n°115, d'une superficie 265 m<sup>2</sup> au prix de 15 300 € conformément à l'estimation des domaines. Ce prix est fixé par rapport au prix médian des cessions de terrains à bâtir sur la période courant d'août 2020 à août 2023 dans un périmètre de 500 m autour du bien à estimer. Ce prix médian ressort à 129 €/m<sup>2</sup>.

Au vu des constats suivants :

- La parcelle est occupée sans titre manifestement par les propriétaires de la parcelle ;
- Le passage de cette parcelle d'un zonage en zone N (PLU) à un zonage plus permissif (Uba) dans le cadre du PLUI-H ;
- L'environnement, la configuration, la consistance et le fait que la parcelle soit enclavée.

Il est proposé de retenir la valeur vénale de 129 €/m<sup>2</sup> pondérée de 50 % du prix des terrains à bâtir, en le considérant comme un fond de jardin difficile d'accès (265 m<sup>2</sup> x 129 €/m<sup>2</sup> x 50% = 17 000 € hors droit)

Cette valeur est assortie d'une marge d'appréciation de 10% portant la valeur minimale de cession, sans justification particulière à 15 300 € HT.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer.

Vu l'article L. 2241-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis des domaines en date du 15 septembre 2023,

Vu l'avis favorable du Comité consultatif urbanisme et aménagement en date du 30 octobre 2023,

Entendu l'exposé de Monsieur Christophe GUILLET,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve la proposition de cession de la parcelle cadastrée section AS n°115 pour un montant de 15 300 € HT.
- Dit que les frais liés à cette cession et les frais de bornage seront à la charge de l'acquéreur.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

**VOTE :**                      **OUI : 25**                      **NON :**                      **ABSTENTION :**

### **Service des Finances**

## **10 – Convention tripartite portant organisation d'une opération d'autoconsommation collective étendue sur le territoire de la commune d'Aizenay – Approbation et autorisation de signature**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que dans le cadre de ses compétences, le SYDEV peut assurer des actions permettant de réaliser des économies d'énergie pour les consommateurs finaux d'électricité.

Par délibération du 9 mars 2023, le SYDEV a créé, à titre expérimental, une Personne Morale Organisatrice mutualisée (dite PMO SYDEV) pour les projets d'autoconsommation collective. Les règles de fonctionnement et les critères d'évaluation des candidatures pour l'intégrer ont été délibérées par le Bureau syndical du SYDEV le 12 octobre 2023.

La SAS VENDEE SOLAIRE, en tant que producteur propriétaire d'une centrale photovoltaïque en toiture de la piscine communautaire située à Aizenay, et la commune d'Aizenay, en tant que consommateur, proposent leurs candidatures pour intégrer la PMO SYDEV, afin de mettre en œuvre une opération d'Autoconsommation collective étendue sur le territoire de la commune.

La PMO a pour rôle principal de :

- Garantir le bon fonctionnement de l'opération en tant que tiers de confiance pour les participants ;
- Signer la convention d'autoconsommation collective avec le Gestionnaire du Réseau de Distribution (GRD) qui engage les rôles et responsabilités respectives de la PMO et du GRD.

Cette opération permettra notamment à la commune de diminuer le montant de la facture énergétique (électrique) des points de livraison bénéficiant de l'autoconsommation et à VENDEE SOLAIRE d'éprouver le modèle Autoconsommation collective, afin de pouvoir le dupliquer sur le territoire du département de la Vendée.

Principales caractéristiques de l'opération :

- Opération d'autoconsommation collective étendue comprise dans un cercle de diamètre de 2 kms située sur la commune d'Aizenay ;
- Point de livraison producteur au lancement de l'opération : 1 centrale photovoltaïque de 107 kWc, d'une production annuelle estimée à environ 116 MWh, propriété de Vendée Solaire, située sur la piscine intercommunale d'Aizenay ;
- Points de livraison production au lancement de l'opération : 44 bâtiments ou installations (en cours de contrôle par le gestionnaire du réseau de distribution), propriété de la ville d'Aizenay, pour une consommation totale annuelle estimée de plus de 1 200 MWh ;

- Taux d'autoconsommation (énergie autoconsommée / énergie produite par la centrale) : jusqu'à 100 %.

Monsieur le Maire demande à Monsieur Christophe MONNIER (Directeur Général des Services) de rappeler le patrimoine actuel d'Aizenay en panneaux photovoltaïques présents sur des bâtiments communaux :

- 4 Sites de production revente (gestion Vendée énergie) :
  - ✓ Stade de la Pénrière 172m<sup>2</sup>, puissance 24 kwc , production annuelle 15 000 kWh ;
  - ✓ Station d'épuration 375m<sup>2</sup>, puissance 53kwc, production annuelle 55 000 kWh ;
  - ✓ Salle du DOJO 497m<sup>2</sup>, puissance 80 kwc , production annuelle 85 000kwh ;
  - ✓ Mise en service 2022, Salle de sport OmEGA 492m<sup>2</sup>, puissance 99.9 kwc, production annuelle 100 000 kWh.
- 1 Site d'autoconsommation Ville d'Aizenay (gestion ville d'Aizenay) :
  - ✓ Cinéma Espace Villeneuve puissance 24 kwc, production annuelle 20 000 kwh.

Et un projet d'ombrière photovoltaïque est actuellement à l'étude, dans le cadre de l'aménagement du parking du stade des Ganneries.

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances du 25 octobre 2023,

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Valide la candidature de la commune à l'opération d'autoconsommation collective, telle que décrite ci-dessus, afin de permettre l'intégration de ladite opération dans le périmètre de la PMO SYDEV.

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention tripartite portant organisation d'une opération d'autoconsommation collective étendue sur le territoire de la commune d'Aizenay, telle qu'annexée à la présente délibération, et ses éventuels avenants à intervenir.

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec ENEDIS, telle qu'annexée à la présente délibération, et ses éventuels avenants à intervenir.

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout autre document relatif à l'application de la présente délibération.

**VOTE :                      OUI : 25                      NON :                      ABSTENTION :**

## **Service des Finances**

### **11 – Avis sur le Rapport relatif au Prix et à la Qualité du Service (RPQS) d'eau potable de VENDÉE EAU pour l'année 2022**

Monsieur Philippe CLAUTOUR présente à l'assemblée délibérante le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de VENDÉE EAU pour l'année 2022 destiné notamment à l'information des usagers. Il présente les indicateurs techniques et financiers.

Il est demandé à l'assemblée de donner son avis sur le rapport ci-joint.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

En application de l'article L.1411-13, le rapport sera mis à la disposition du public en Mairie dans les quinze jours suivant la séance du Conseil Municipal.

Monsieur Noël DANIEAU s'interroge sur la qualité des eaux localement.

Monsieur Philippe CLAUTOUR répond que dans l'ensemble la qualité des eaux est bonne car elle est correspond aux normes en vigueur.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Vu les articles L.2224-5 et D.2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le rapport susnommé a été examiné par la Commission Consultative des Services Publics Locaux le 2 novembre 2023,

Entendu l'exposé de Monsieur Philippe CLAUTOUR,

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du rapport,

- Émet un avis favorable sur le Rapport relatif au Prix et à la Qualité du Service (RPQS) d'eau potable de VENDÉE EAU pour l'année 2022.

**VOTE :**

**OUI : 25**

**NON :**

**ABSTENTION :**

## V. LISTE DES DÉCISIONS DU MAIRE DU 12/10/2023 AU 08/11/2023

En application des articles L. 2122-22 et 23 du Code Général des Collectivités Territoriales, voici les décisions du Maire prises en vertu de la délégation de pouvoir du Conseil Municipal par délibération du 25 mai 2020 :

NUMÉRO DÉCISION	OBJET DE LA DÉCISION
2023-168	Attribution et signature du marché public n°2023PA06 de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le déploiement des alarmes et de la vidéo-urbaine à AIZENAY - ASC (29760 PENMARCH) - montant total de 19 300 € HT (23 160 € TTC)
2023-169	Régie de recettes pour l'encaissement des manifestations culturelles - Demande de fonds de caisse
2023-170	Régie de recettes pour l'encaissement des manifestations culturelles - Nomination d'un mandataire (Daphné CHAIGNEAU)
2023-171	Contrat de maintenance du logiciel de gestion dédié exclusivement à la restauration collective pour le restaurant scolaire d'un montant annuel de 1 085,11 € HT (1 302,13 € TTC) reconductible deux fois
2023-172	Attribution et signature du marché public n°2023PA12 de prestations de nettoyage de bâtiments communaux avec fournitures de consommables - LMC SERVICES (85170 LE POIRE SUR VIE) - montant total de 82 988,10 € HT (99 585,72 € TTC) pendant 1 an reconductible une fois pour une année supplémentaire
2023-173	Renonciation au droit de préemption urbain - parcelle AX 93 AX 94 - IA 085 003 23 V0087
2023-174	Renonciation au droit de préemption urbain - parcelle AP 31 - IA 085 003 23 V0088
2023-175	Cession véhicule 2656 XW 85 - Garage CASS'AUTO (85170 LE POIRE SUR VIE) - Pour un montant de 1 000 Euros TTC
2023-176	Cession à titre gratuit pour destruction véhicule 5523 XH 85 - Garage CASS'AUTO (85170 LE POIRE SUR VIE)
2023-177	Renonciation au droit de préemption urbain - parcelle AO 18
2023-178	Renonciation au droit de préemption urbain - parcelle AZ 229
2023-179	Renonciation au droit de préemption urbain - parcelle BX 169 & 171
2023-180	Renonciation au droit de préemption urbain - parcelle BK 147
2023-181	Nomination de deux mandataires pour la régie de recettes Manifestations culturelles pour le Téléthon 2023
2023-182	Attribution et signature du marché public n°2023PA10 d'étude diagnostic du fonctionnement et schéma directeur du système des eaux pluviales - ALTEREO (44115 BASSE GOULAIN) - montant total de 81 865 € HT (98 238 € TTC)
2023-183	Attribution et signature du marché public n°2023PA09 pour le remplacement du système de sonorisation de la salle des Quatre Rondes - B LIVE (44478 CARQUEFOU) - montant total de 24 726,56 € HT (29 671,87 € TTC)
2023-184	Renonciation au droit de préemption urbain - parcelle ZL 186 - IA 085 003 23 V0093
2023-185	Renonciation au droit de préemption urbain - parcelle BC 194 - IA 085 003 23 V0094
2023-186	Renonciation au droit de préemption urbain - parcelle AT 180 - IA 085 003 23 V0095
2023-187	Attribution et signature du marché public n°2023PA08 d'acquisition d'un véhicule type fourgon plateau pour le service proximité et urgences de la Ville d'Aizenay - CLARIS AUTOMOBILES (85000 MOUILLERON LE CAPTIF) - montant total de 40 261,65 € HT (48 718,74 € TTC) moins 2 000 € TTC de reprise d'un ancien véhicule

Séance levée à 20h25.



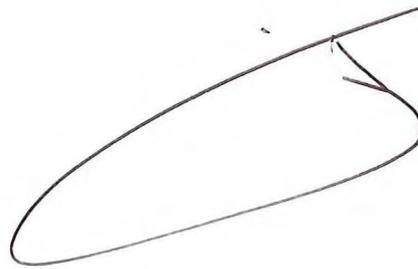
Le présent procès-verbal a été approuvé lors du Conseil Municipal du 12 décembre 2023.

À Aizenay,

**Franck ROY**  
Maire d'Aizenay



**Christophe GUILLET**  
Secrétaire de séance



Publié sur le site internet le 14/12/2023

**CONSEIL MUNICIPAL  
DU QUATORZE NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT-TROIS**

---o0o---

*L'an deux mille vingt-trois, le quatorze novembre, le Conseil Municipal de la commune d'AIZENAY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au sein de la Mairie d'Aizenay sous la présidence de Monsieur Franck ROY, Maire.*

<b>Conseillers Municipaux</b>	<b>Présents / Excusés / Pouvoirs</b>
ADELÉE Serge	<i>Pouvoir à Franck ROY</i>
ARNAUD Corinne	Présente
BARANGER Claudie	Présente
BELLECC Sandrine	Présente
BEYER Bernard	<i>Excusé</i>
CHALLET Sylvain	Présent
CLAUTOUR Philippe	Présent
COUTTON Jean-Marc	Présent
DANIEAU Noël	Présent
DESPRES Stéphane	<i>Pouvoir à Noël DANIEAU</i>
FISSON Isabelle	Présente
GRELET Cédric	<i>Excusé</i>
GRELLIER Cédric	<i>Pouvoir à Philippe CLAUTOUR</i>
GRONDIN Sabrina	Présente
GUÉRINEAU Isabelle	Présente
GUILLET Christophe	Présent
GUILLET Jean-Pierre	Présent
GUILLONNEAU Céline	Présente
HAMARD Yvan	<i>Excusé</i>
LUCAS Wilfried	Présent
MORNET Françoise	Présente
PIFFETEAU-GASTON Isabelle	Présente
PONZO Marjorie	Présente
ROBIN Delphine	Présente
ROCHER Jacqueline	<i>Excusée</i>
ROY Franck	Présent
TRAINEAU Marcelle	Présente
URBANEK Roland	Présent
VINET Adeline	<i>Pouvoir à Sabrina GRONDIN</i>